

DECISION DU MAIRE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le Maire de la Ville de Vannes

VILLE DE VANNES

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

POLE PROXIMITE

ANIMATION SOCIALE ET PREVENTION
Tarifs

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 prise conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Centres socioculturels et Maison de quartier de Conleau Tarifs du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

Compétence n° : 2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2022 fixant les limites d'augmentation des tarifs des services publics communaux qui fonctionnent en année scolaire.

DECIDE

Article 1 : De fixer comme suit, à partir du 1^{er} septembre 2022, pour l'année scolaire 2022/2023 et l'été 2023, les tarifs des **Centres Socioculturels** (Les Vallons de Kercado, Espace Henri Matisse et Le Rohan) et de la **Maison de Quartier de Conleau** :

« ACCUEILS de LOISIRS » et ACTIVITÉS JEUNES

1 – Accueil de Loisirs Enfants (4-10 ans)

1-1. Périodes scolaires (à la ½ journée)

QF	Séance	Mois	Trimestre
A	7,15 €	23,30 €	66,30 €
B	6,15 €	18,40 €	50,55 €
C	4,55 €	15,05 €	39,25 €
D	4,45 €	14,65 €	37,95 €
E	3,45 €	10,75 €	26,35 €
F	3,00 €	9,10 €	24,45 €
G	3,00 €	9,10 €	24,45 €
H	2,90 €	8,95 €	24,20 €

Nota : L'inscription au trimestre constitue la règle dans le cadre du fonctionnement des accueils de loisirs des équipements de proximité, en référence aux projets éducatif et pédagogique. Les inscriptions au mois ou à la séance s'effectuent à titre exceptionnel.

1-2. Périodes de vacances scolaires

(1) **Aides loisirs enfants** : Depuis l'année 2020, le dispositif Caf Azur est remplacé par un soutien de la CAF aux structures organisatrices d'accueil de loisirs éducatifs. Cette évolution a amené la CAF à verser à la ville de Vannes une aide financière complémentaire aux prestations de service dans le cadre des dotations « fonds publics et territoires ».

Ce soutien vise à accompagner les familles dont les ressources se situent au niveau des tranches correspondant aux quotients E/F/G/H (QF \leq 600 €). Pour ces quotients familiaux, la ville continuera à déduire 5 € à la journée et 3 € à la demi-journée.

(2) **Repas** : Lorsque le **repas est fourni** par les structures, un coût supplémentaire de **2,60 €** est imputé sur le tarif à la demi-journée ou à la journée.
 Lorsque les enfants apportent un pique-nique, pas de facturation complémentaire.

(3) **Séjours avec hébergement** :

CatégoriesCatégorie (QF)	Prix journée avec nuitée
Hors Vannes	42,85 €
A (1 331 et au-delà)	35,20 €
B (1 111- 1 330)	32,10 €
C (891 – 1 110)	30,25 €
D (711 – 890)	28,90 €
E (581 – 710)	25,15 €
F (491 – 580)	24,15 €
G (391 – 490)	23,70 €
H (0 – 390)	22,90 €

- Méthode de calcul pour la facturation des séjours courts (\leq 6 jours) : prendre le prix de journée avec nuitée pour les premiers jours et ajouter systématiquement le tarif correspondant au déroulement de la dernière « journée ». Conformément au tableau des tarifs Alsh (journée complète, $\frac{1}{2}$ journée sans repas ou $\frac{1}{2}$ journée avec repas fournis).

Exemple : séjour de 3 jours pour un enfant d'une famille QF : 898 ; catégorie : C (avec retour au centre avant 12 h 30) :

- 2 premières journées : $30,25 \times 2$ jours = 60,50 €

- $\frac{1}{2}$ journée sans repas : 5,40 €

Soit un tarif global de 65,90 €

- La CAF apporte aux familles bénéficiaires (QF \leq 600 €) une **aide aux vacances à déduire (AALS/Vacaf)**, pour ces séjours de 2 à 6 jours dont le montant est de :
 - 12 € / jour (QF entre 0 et 400 €)
 - 9 € / jour (QF entre 401 et 600 €)
- Concernant l'organisation de **campus de 7 jours et plus**, une décision de tarifs spécifique est prise en tenant compte :
 - du budget prévisionnel du séjour,
 - de l'aide aux vacances octroyée par la CAF (AVEL/Vacaf) dans le cadre d'un conventionnement spécifique (22 €/jour/jeune pour les quotients familiaux \leq 600 €).

2 – Activités jeunes (11-18 ans)

Nature des activités	QF	TARIFS A LA SEANCE	
		1/2 journée	Journée
<input type="checkbox"/> Stages (2 séances d'activités minimum : expressions variées, sports ...)			
	A	3,90 €	7,70 €
	B	3,40 €	6,00 €
	C	2,90 €	4,45 €
	D	1,80 €	3,40 €
	E	1,05 € ⁽¹⁾	2,05 € ⁽¹⁾
	F	1,05 € ⁽¹⁾	2,05 € ⁽¹⁾
	G	0,55 € ⁽¹⁾	1,05 € ⁽¹⁾
	H	0,55 € ⁽¹⁾	1,05 € ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Sorties			
• Activités extérieures de proximité (cinéma, bowling, billard, piscine ...)			
	A	5,50 €	
	B	4,95 €	
	C	4,45 €	
	D	3,40 €	
	E	2,05 € ⁽¹⁾	
	F	2,05 € ⁽¹⁾	
	G	1,55 € ⁽¹⁾	
	H	1,55 € ⁽¹⁾	
• Activités ou sorties exceptionnelles (accrobranche, voile, équitation, paintball, parcs à thèmes ...)			
	A	8,80 €	13,20 €
	B	8,25 €	11,60 €
	C	7,75 €	9,85 €
	D	6,60 €	8,80 €
	E	5,05 € ⁽¹⁾	7,10 € ⁽¹⁾
	F	5,05 € ⁽¹⁾	7,10 € ⁽¹⁾
	G	4,05 € ⁽¹⁾	6,10 € ⁽¹⁾
	H	4,05 € ⁽¹⁾	6,10 € ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Repas		Tarif unitaire facturé : 2,60 €	
<input type="checkbox"/> Participation Espace Jeunes (ouvre droit à l'accueil dans les différents espaces dévolus aux jeunes : espace loisirs, multimédia, studio son... et aux activités organisées par les animateurs au sein de la structure : cuisine, vidéo...).		Forfait annuel : 5 €	

⁽¹⁾ Une aide financière spécifique en direction des familles dont le QF ≤ 600 €, et des prestations de services sont versées par la CAF à la collectivité pour permettre de maintenir une tarification sociale accessible pendant les vacances scolaires : déduction de 3 € (la ½ journée) et 5 € (la journée). Familles bénéficiaires : Quotients E, F, G et H.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES STRUCTURÉES

• ENFANTS

QF	Séance	Mois	Trimestre
A	6,25 €	20,80 €	58,00 €
B	5,45 €	17,30 €	47,10 €
C	4,45 €	13,15 €	31,80 €
D	4,30 €	12,85 €	31,20 €
E	3,20 €	9,65 €	24,55 €
F	2,85 €	8,75 €	22,40 €
G	2,85 €	8,75 €	22,40 €
H	2,75 €	8,65 €	22,10 €

• ADULTES

QF	Séance	Mois	Trimestre
A	6,95 €	22,45 €	62,05 €
B	6,55 €	20,90 €	56,90 €
C	5,50 €	17,60 €	43,75 €
D	5,25 €	17,25 €	43,10 €
E	4,25 €	12,25 €	28,55 €
F	3,70 €	10,20 €	26,55 €
G	3,70 €	10,20 €	26,55 €
H	3,65 €	10,15 €	26,30 €

- TARIFS « Spécial club » (marche, informatique, photo et autres activités en adéquation avec le projet social de la structure...) ⁽¹⁾

QF	Année 2021-2022
A	31,00 €
B	28,20 €
C	21,95 €
D	21,35 €
E	14,20 €
F	13,25 €
G	13,25 €
H	13,10 €

- ⁽¹⁾ Ces tarifs sont appliqués dans le cadre d'activités conduites selon les critères suivants :
- autonomie partielle ou totale des usagers sans mise à disposition de personnel
 - participation permanente et régulière des usagers

VACANCES ET SÉJOURS EN FAMILLE

1. Sorties Familiales (journée, week-end, proximité)

Tarifs par journée	T1		T2		T3		T4	
	Sorties familiales de proximité (coût ≤ 500 €)		Sorties familiales coût compris entre 501 € et 1 000 €		Sorties familiales coût compris entre 1 001 € et 2 000 €		Sorties familiales coût supérieur à 2 000 €	
QF	Adultes et enfants de + 16 ans	Enfants - 16 ans	Adultes et enfants de + 16 ans	Enfants - 16 ans	Adultes et enfants de + 16 ans	Enfants - 16 ans	Adultes et enfants de + 16 ans	Enfants - 16 ans
A 90 %	9,50 €	6,30 €	19,05 €	12,70 €	36,05 €	24,40 €	47,65 €	31,80 €
B 75 %	7,95 €	5,25 €	15,90 €	10,55 €	31,80 €	21,15 €	41,35 €	27,55 €
C 65 %	6,80 €	4,75 €	13,75 €	9,00 €	27,55 €	18,45 €	36,00 €	23,80 €
D 55 %	5,80 €	4,20 €	11,60 €	7,85 €	23,30 €	15,35 €	30,75 €	20,10 €
E 45 %	4,50 €	3,00 €	9,00 €	6,00 €	18,00 €	12,00 €	24,00 €	16,00 €
F 40 %	4,00 €	2,75 €	8,00 €	5,50 €	16,00 €	10,50 €	21,00 €	14,00 €
G 35 %	3,50 €	2,50 €	7,00 €	4,50 €	14,00 €	9,00 €	18,00 €	12,00 €
H 30 %	3,00 €	2,00 €	6,00 €	4,00 €	12,00 €	8,00 €	16,00 €	10,50 €

- Base : 50 participants / sortie
- Tarifs basés sur un taux d'effort allant de 30 % environ (H) à 90 % (A)
- Les enfants de moins de 16 ans payent 2/3 du tarif payé par les adultes

Tarifs Week-end

Pour déterminer les tarifs dans le cadre de l'organisation d'un week-end, un forfait nuitée est appliqué au coût/journée pour les quotients A, B, C et D :

- adultes et enfants + 16 ans = 13,10 €
- enfants - 16 ans = 10,10 €

Ce forfait nuitée ne s'applique pas aux quotients E, F, G et H, familles bénéficiaires des Aides aux Vacances Familiales, et pour lesquelles la CAF apporte un soutien aux départs en vacances et aux loisirs à travers le dispositif AVF/Vacaf (financement versé directement à l'organisateur).

Tarifs sorties familiales de proximité

Les tarifs concernant les sorties familiales de proximité sont destinés aux familles modestes des quartiers de Vannes (quotient familial $\leq E$) et proposés par les centres socioculturels durant la période de juillet et août 2021. L'objectif de ces sorties est de faire découvrir des activités familiales dans un environnement proche afin de permettre aux familles de renouveler celles-ci en autonomie.

- Tarif unique pour chaque sortie :
 - Adulte : 1,00 €
 - Enfant : 0,50 €

Nota : Ces sorties sont organisées régulièrement (1/semaine) par toutes les structures (Kercado, Ménimur et Rohan) et leur coût comprend exclusivement une prestation transport qui n'excède pas 85 €.

2. Camping Familial (2 types d'hébergement proposés)

Composition de la famille	Coût journalier ou à la nuitée / famille			
	Séjour sous tente		Séjour en bungalow toilé	
	QF E < 600 et F	QF G et H	QF E < 600 et F	QF G et H
1 adulte et 1 enfant	4,30 €	4,00 €	8,35 €	7,75 €
1 adulte et 2 enfants	5,05 €	4,40 €	9,00 €	7,95 €
1 adulte et 3 enfants ou +	5,85 €	4,95 €	9,65 €	8,20 €
2 adultes et 1 enfant	7,15 €	6,60 €	10,50 €	9,65 €
2 adultes et 2 enfants	7,55 €	6,80 €	11,35 €	10,00 €
2 adultes et 3 enfants ou +	8,05 €	6,90 €	12,25 €	10,35 €

Caution obligatoire pour couverture d'éventuelles dégradations = 80 €

Prêt de matériel

TENTES	Familiale (vide)	3,20 €
	Familiale (équipée)	6,40 €
	Tente « dôme »	1,90 €

Caution obligatoire pour tout prêt = 80 €

Locations de salles⁽¹⁾

1. **Associations vannetaises et assimilées** (mettant en œuvre une activité régulière en direction des vannetais) / **Institutions partenaires Ville de Vannes**⁽²⁾
 - Réunions internes Gratuité
(assemblée générale, conseil d'administration, bureau...)
 - Permanences sociales et Inscriptions Gratuité
 - Activités régulières de loisirs organisées à l'année (tarifées ou non)
 - * les 550 premières heures
(cumulées sur l'ensemble des équipements de la ville) Gratuité
 - * à partir de la 551^{ème} heure : 10,75 € / heure

2. **Associations non vannetaises, Institutions** (hors partenariat Ville de Vannes), **organismes privés** (hors activités commerciales).
 - Réunions internes (assemblée générale, conseil d'administration, bureau...)
 - * Salle petite capacité (< 30 personnes) 14,30 € / heure
 - * Salle capacité moyenne (30 – 50 personnes) 24,25 € / heure
 - * Salle grande capacité (> 50 personnes) 39,65 € / heure
 - Permanences sociales et Inscriptions (forfait annuel) 49,50 €
 - Activités régulières de loisirs organisées à l'année (tarifées ou non)
 - * les 550 premières heures
 - ≤ 15 personnes : 2,80 € / heure
 - de 16 à 29 personnes : 3,90 € / heure
 - de 30 à 60 personnes : 4,95 € / heure
 - > 60 personnes : 6,65 € / heure
 - * à partir de la 551^{ème} heure : 11,25 € / heure
 - Réunions syndics, associations de copropriétaires, comités d'entreprises :
 - * Salle petite capacité (< 30 personnes) 48,80 €
 - * Salle capacité moyenne (30 – 50 personnes) 73,25 €
 - * Salle grande capacité (> 50 personnes) 101,90 €

3. **Formations**
 - Salle petite capacité (< 30 personnes) 55,15 € / ½ journée
 - Salle capacité moyenne (30 à 50 personnes) 94,40 € / ½ journée
 - Salle grande capacité (> 50 personnes) 114,60 € / ½ journée
 - Cycle de formation (≥ 30 demi-journées) : application du demi-tarif sur les 3 tarifs indiqués ci-dessus.

4. **Manifestations festives et privées** (associations et particuliers)⁽³⁾
(verre de l'amitié, repas, soirées dansante, fêtes familiales...)
 - Salle capacité < 60 personnes 48,80 € / ½ journée
 - Salle capacité de 60 à 99 personnes 62,60 € / ½ journée
 - Salle capacité ≥ 100 personnes 93,40 € / ½ journée
 - Cuisine pédagogique⁽⁴⁾ 13,60 € / heure d'utilisation effective

5. **Tarifs « jeunes » du quartier** (moins de 21 ans) : abattement prévu de 50 % (convention à établir avec les parents pour les enfants mineurs).

Cautions demandées : 1 – un premier chèque de 230 € pour la salle ;
2 – un second chèque de 30 € pour le ménage.

- (1) Fournir copie de l'attestation d'assurance en cours de validité
(2) Liste des institutions partenaires déterminées par la Ville de Vannes
(3) Mise à disposition exclusivement aux associations vannetaises et aux vannetais (à l'exclusion des mariages et retours de mariage)
(4) Cuisine entièrement équipée permettant de préparer des repas pour des groupes.

VANNES, le 12 août 2022

Le Directeur Général des Services



Emmanuel GROS